

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2018/131

L'an deux mille dix-huit et le 3 juillet à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Monique MARTIN, Roger LACOME

Absents excusés : François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joël DEVAUD, Nathalie SALCUNI

Objet : GEMAPI : Programme de travaux 2018

Concernant les travaux 2018, il est rappelé que la communauté de communes avait prévu de reprendre les travaux initiés par les communes sur la base du plan de financement suivant :

Programme 2018	Communes concernées	Coût estimatif (€ HT)	Financement (€ HT)			
			AE (60%)	CD65 (10%)	CR Occitanie (10%)	Reste à charge (20%)
Travaux de végétation et retrait embâcles	Tajan, Uglas et Réjaumont	25 000	15 000 (à confirmer)	2 500	2 500	5 000

Les subventions auprès de la région et du département ont été acquises par le PETR au profit de la CCPL. La subvention de l'Agence de l'Eau reste en instance et aucune notification n'a pour l'heure été signifiée à la CCPL. La CCPL bénéficie néanmoins de l'autorisation d'engager les travaux avant toute décision d'aide et les travaux devront être réalisés impérativement avant le 31 octobre prochain.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- de demander au PETR de réaliser les consultations pour la réalisation de ces travaux,
- d'inscrire ceux-ci dans le dossier global simplifié DIG,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis avec l'entreprise la mieux-disante,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions utiles avec l'Agence de l'Eau et les communes et de réaliser les travaux correspondants dès obtention de toutes les autorisations administratives.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **16 JUIL. 2018**